



DELIBERATION N°2023/11/127 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

Décision Modificative n°1 relative au Budget Annexe SPA OT

Séance du 8 novembre 2023

Date de convocation : 2 novembre 2023

Membres en exercice : 37

24 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président - Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente - Eric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président - Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président - Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente – Leila AMROUT, 1^{ère} Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Carole CALBA, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Rachida OUJEDDOU, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Rodolphe RUBIO, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Jean-Paul GERAUD a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Mylène CAYZAC a donné procuration à Véronique BENEZET
- Farouk MOUSSA a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT
- Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Katy GUYOT

Absents

Nadia BELAOUNI – Jérémy PEREDES – Jean-François THOMAS – Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Joël TENA

EXPOSE

Par délibération N° 2023/03/36 du 29 mars 2023, les élus communautaires ont adopté le Budget Annexe SPA OT 2023.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable de la CCPC, il est nécessaire d'effectuer des écritures comptables (provisions, non-valeur, amortissements subventions) préconisées par le SGC de Vauvert.

Des dépenses et des écritures comptables non prévues en section de fonctionnement et d'investissement nécessitent d'adopter une décision modificative.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires prévus sur l'exercice 2023, du fait :

En section de fonctionnement :

- De la constitution d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100 €.

En section d'investissement :

- De la diminution du chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 100 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023/03/36 du 29 mars 2023 relative à l'adoption du budget annexe SPA OT 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Mutualisation et attribution des fonds de concours » du 23 octobre 2023 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 25 octobre 2023 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'ENTERINER la décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe SPA OT ;

- d'APPROUVER après prise en compte des nouvelles propositions la présentation suivante du budget annexe SPA OT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011 – Charges à caractère général	158 220 €			158 220 €
012 – Charges de personnel	176 030 €			176 030 €
65 –Autres charges de gestion courante	200 €			200 €
68 – Dotations aux provisions et dépréciation	0 €		+ 100 €	100 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION	334 450 €		+ 100 €	334 550 €
023 – Virement à la section d'investissement	500 €		+ 35 149.04 €	35 649.04 €
042 – Opération d'ordre transfert entre section	13 000 €	042/6811	+ 22 000.00 €	35 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION	13 500 €		+ 57 149.04 €	70 649.04 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	347 950 €		+ 57 249.04 €	405 199.04 €

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
TOTAL RECETTES REELLES DE LA SECTION	347 950 €			347 950 €
042 – Opérations d'ordre transf. entre sections	0 €	042/777	+ 57 249.04 €	57 249.04 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION	0 €		+ 57 249.04 €	57 249.04 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	347 950 €		+ 57 249.04 €	405 199.04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
21 – Immobilisations corporelles	56 874.99 €	D1/21/21351	- 100 €	56 774.99 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION	56 874.99 €		- 100 €	56 774.99 €
040 – Opérations d'ordre transf. entre sections	0 €	040/139151	+ 57 249.04 €	57 249.04 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION	0 €		+ 57 249.04 €	57 249.04 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	56 874.99 €		+ 57 149.04 €	114 024.03 €

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
TOTAL RECETTES REELLES DE LA SECTION	43 374.99 €		0 €	43 374.99 €
040 – Opérations d'ordre transf. entre sections	13 000 €	040/28138	+ 22 000.00 €	35 000.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	500 €		+ 35 149.04 €	35 649.04 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION	13 500 €		+ 57 149.04 €	70 649.04 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	56 874.99 €		57 149.04 €	114 024.03 €

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, par 27 voix POUR et 6 ABSEPTIONS (Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Jean-Paul GERAUD, André MEGIAS + 1 procuration : Jean-Paul FRANC, Leila AMROUT + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN), la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023



ID : 030-243000593-20231108-DL2023_11_127-DE